

I. PRODIUT ET LA IDENTIFICATION DEL LA SOCIÉTÉ

DÉSIGNATION COMMERCIALE: StAR HIB™

Product Use: L'inhibiteur organique de shale

N° CAS Mélange

Fournisseur

Impact Fluid Solutions, LLC	Impact Fluid Solutions (UK)
2800 South Post Oak Blvd	Wheal Kitty
Suite 2000	St. Agnes
Houston, Texas 77056	Cornwall
USA	United Kingdom TR5 ORD

Téléphone: 713-964-7736 44-1872-553655

TELEPHONE: EN CAS D'URGENCE SEULEMENT 1-800-535-5053 1-352-212-3500

E-mail info@impactfluids.net

II. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRÉSENTATION DES CAS D'URGENCE NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR L'UTILISATION ET LE CONDITIONNEMENT.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Contact avec les yeux Peut provoquer une irritation oculaire.

Contact avec la Peau Peut causer une irritation.

Ingestion L'exposition orale ne devrait pas se produire. Faible toxicité orale, mais l'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

Inhalation Eviter l'inhalation des vapeurs. Peut irriter le système respiratoire.

Exposition Long Terme Rien de connu.

III. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Le mélange chimique de propriété

PRODUITS CHIMIQUES	N° CAS	%WW
Ne contient aucun ingrédient dangereux		

Limites d'exposition sur le lieu de travail - Voir Rubrique: VIII (8)

IV. PREMIERS SECOURS

Inhalation Transporter la victime hors de la zone contaminée. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Contact avec la Peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau atteinte

Révision:	DÉSIGNATION COMMERCIALE	Date: April 27, 2011
003 New Format	StAR HIB™	Page:1/5

avec beaucoup d'eau ou avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec les yeux Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

V. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable./Dangers d'explosion Non classé comme inflammable. Ceux appropriés pour contenir l'incendie.

Moyens d'extinction Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2.

Moyens d'extinction à Proscrire Rien de connu.

Équipement de Protection de Lutte Contre le Feu Les membres des services de lutte contre l'incendie devraient porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

VI. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions Individuelles Porter un vêtement de protection approprié. Voir Rubrique:VIII

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

Méthodes de nettoyage Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Recouvrir et endiguer la substance répandue avec du sable sec ou de la terre sèche ou d'autre matériau sec approprié. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.

Autre L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante pour que les niveaux d'exposition aux poussières, aux fumées ou à la vapeur, par exemple, contenues dans l'air restent inférieurs aux seuils recommandés.

Stockage Maintenir les récipients dans un endroit propre, frais et sec à l'écart des sources de chaleur.

Température de Stockage: Températures ambiantes.

VIII. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION SUR LE LIEU DE TRAVAIL

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	OSHA PEL 10 mg/m3
Aucune Limite d'exposition attribuée.					

L'EXPOSITION COMMANDE

Contrôles d'engineering. Fournir une ventilation suffisante.

Protection des Yeux Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Révision:	DÉSIGNATION COMMERCIALE	Date: April 27, 2011
003 New Format	STAR HIB™	Page:2/5

Gants	Gants de protection.
Equipement respiratoire	Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.
Autre	Porter un équipement de protection conformément à de bonnes pratiques d'hygiène de travail.

IX. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide
Couleur	Claire
Odeur	Légère D'Amine
pH diluted sample	5-8 (75%)
Point d'éclair (°C) [Open cup/Coupe ouverte]/ [Closed cup/Coupe fermée]	Non applicable.
Densité	1.1
Bulk Masse volumique (g/ml)	9.25 lb/gal
Solubilité (Eau)	Partiellement soluble.

X. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Réactions Dangereuses	Aucun
Produits incompatibles:	Conservé à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Matière comburante (agent oxydant).
Produit(s) de Décomposition Dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation	Peut irriter le système respiratoire.
Contact avec la Peau	Peut causer une irritation
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation oculaire.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.
Exposition Long Terme	Aucun risque à long terme n'est associé à l'utilisation de ce produit.

XII. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Devenir du Produit dans L'Environnement	Aucun risque connu pour l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.
Persistence et Dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Toxicité	Ce produit a été évalué par CEFAS (The Center for Environment, Fisheries & Aquaculture Science) et a été accepté sur la liste de produits approuvés convenables pour l'usage par le Pétrole de Cachet du Nord & Industrie de Gaz.

XIII. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Informations réglementaires	Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.
Est recommandé:	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Révision:	DÉSIGNATION COMMERCIALE	Date: April 27, 2011
003 New Format	STAR HIB™	Page:3/5

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Harmonized Tariff Number 2923.90.00.00

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE DES TRANSPORTS (ETATS-UNIS)

Classification D.O.T. (Département des Transports) Non classé comme dangereux pour le transport.

Dénomination de La Matière Non classé comme dangereux pour le transport.

TGD - RÉGLEMENTATION DES TRANSPORTS CANADIENNE

Dénomination de La Matière Non classé comme dangereux pour le transport.

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE CONCERNANT LE TRANSPORT

Dénomination de La Matière Non classé comme dangereux pour le transport.

MARITIME

Classe IMDG Non classé comme dangereux pour le transport.

AIR Non classé comme dangereux pour le transport.

XV REGULATIONS

Les Règlements Fédéraux US

SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses. Aucun

SARA 311/312 - Catégories de Dangers. Aigu – Oui, Chronique – Non , L'inflammabilité – Non, Reactivite - Non

SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques. Aucun

Réglementations d'état aux Etats-Unis

Proposition 65 (Californie) Aucun

Réglementations Canadiennes – Classification

WHMIS D2B

TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques) Listed

XVI. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Estimation de NFPA	HMS (Système D'information sur les Matières Dangereuses)	
Santé	1	Santé	1
Fire	0	Inflammabilité	0
Instability	0	Réactivité	0
		Protection Individuelle	E

Packaging: 204 litre (55 gallon) les tambours, 4 par la palette, rapprocher le poids 881.kg (1940 livres). Palette et rétrécit le poids approximaeterivement 22.7 kg (50 livres)

Révision:	DÉSIGNATION COMMERCIALE	Date: April 27, 2011
003 New Format	STAR HIB™	Page:4/5

GLOSSAIRE

CERCLA	CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques)
COD	Demande Chimique en Oxygène (DCO (COD))
LC50	Concentration Mortelle
NFPA	Association Nationale de Protection Contre L'incendie
OSHA	Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles
R	Poussière Respirable
SARA TITLE III	Loi sur la Réautorisation et L'amendement des Superfinancements.
VLE :	Valeur Limite d'exposition
TWA	Le Temps a pése la Moyenne

Dégagements de responsabilité: Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Révision:	DÉSIGNATION COMMERCIALE	Date: April 27, 2011
003 New Format	StAR HIB™	Page:5/5